



Conseil canadien des ressources
humaines en camionnage

Canadian Trucking
Human Resources Council

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

NOUVELLE CERTIFICATION PROFESSIONNELLE POUR LES FORMATEURS DE CHAUFFEURS D'EXPÉRIENCE

OTTAWA, ON – Ceux et celles qui forment et évaluent les chauffeurs de camions peuvent désormais voir leurs compétences et leur expérience faire l'objet d'une reconnaissance par le biais d'un nouveau *Programme de certification du formateur de routiers professionnels*, offert par le Conseil canadien des ressources humaines en camionnage (CCRHC).

La nouvelle certification – reconnue par l'Association canadienne de la formation professionnelle – se basera sur l'expérience acquise, un passage en revue du matériel et des procédures de formation ainsi que sur la réussite d'un examen en ligne.

« L'objectif est de reconnaître les formateurs de chauffeurs d'expérience qui se conforment aux normes nationales de la profession », déclare Linda Gauthier, directrice exécutive du CCRHC. « Ce programme de certification aidera à établir et à promouvoir des standards en matière de pratique professionnelle et sécuritaire, tout en rehaussant le degré de reconnaissance à l'égard des formateurs professionnels de chauffeurs. »

La certification est offerte à ceux et celles qui font soit de la formation en classe soit, en cabine, ou encore dans une combinaison des deux environnements de formation. Pour obtenir leur certification, une fois qu'ils ont été acceptés dans le programme, les participants doivent obtenir une note d'au moins 80% à un examen en ligne et soumettre un « portfolio de formation » qui comprend un plan de cours détaillé, le matériel didactique d'enseignement ainsi qu'un vidéo illustrant leurs programmes de formation.

Pour se qualifier à une certification de formation en classe, les participants doivent avoir prodigué un minimum de 1 500 heures vérifiables de formation en classe, avoir complété un programme de formation des formateurs reconnu et avoir passé un test de compétences essentielles dans le milieu de travail (aussi connu sous l'acronyme anglais TOWES) à l'intention des formateurs professionnels de chauffeurs. La certification pour la formation en cabine exige un minimum de 1 500 heures d'expérience de formation en cabine, cinq années d'expérience de conduite de véhicules commerciaux, un permis de conduire de classe 1/A ainsi que la réussite d'un programme de formation des formateurs reconnu et du test de compétences essentielles dans le milieu de travail à l'intention des formateurs professionnels de chauffeurs.

Pour se qualifier à la fois pour une certification de formation en classe et en cabine, les participants doivent disposer d'un minimum de 3 000 heures d'expérience de formation en classe (1 500 heures) et en cabine (1 500 heures), de cinq années d'expérience de conduite de véhicules commerciaux, un permis de conduire de classe 1/A, avoir réussi un programme de formation des formateurs reconnu ainsi que le test de

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

www.cthrc.com info@cthrc.com

203-720, rue Belfast
Ottawa (Ontario) K1G 0Z5
Tél. : (613) 241-4800 Téléc. : (613) 244-4535

Notre industrie. Votre Conseil!

compétences essentielles dans le milieu de travail à l'intention des formateurs professionnels de chauffeurs.

« Ce programme de certification a été élaboré par des membres de l'industrie, pour l'industrie », déclare Mayne Root, directeur exécutif de l'Alberta Motor Transportation Association. « Il offre une constance à travers les différents secteurs de l'industrie, partout à travers le pays, et a été conçu de manière à se conformer à des standards de l'industrie reconnus à l'échelle nationale. L'objectif était de se doter d'un processus de certification qui soit accessible à quiconque désire y participer, et je crois que c'est ce qui a été réalisé. »

Les frais d'inscription ont été établis à 300 \$ pour la certification de formation en classe, 300 \$ pour la certification de formation en cabine et 450 \$ pour la certification combinée classe/cabine.

Pour plus d'information au sujet de ce *Programme de certification du formateur de routiers professionnels*, veuillez contacter le CCRHC.

Le Conseil canadien des ressources humaines en camionnage (CCRHC) est une organisation incorporée à but non-lucratif, financée par le nouveau Programme des conseils sectoriels du Canada. Notre mission est d'aider l'industrie canadienne du camionnage à attirer, former et à garder en entreprise les ressources humaines nécessaires à leurs besoins actuels et à long terme. Pour plus d'information, visitez le www.cthrc.com.

Contact média : Brooke Bowser

Tél. : (613) 244-4800

Courriel : communications@cthrc.com